

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 20 novembre 2013 de M^{me} et MM. Christo Ivanov, Marc-André Rudaz, Adrien Genecand, Claude Jeanneret, Simon Brandt, Rémy Burri, Jean-Philippe Haas, Christian Zaugg, Jean-Charles Rielle, Sylvain Thévoz, Antoine Maulini et Catherine Thobellem: «Réalisons un nouveau terrain synthétique homologué à Vessy pour le rugby et le football américain; rénovons également le terrain actuel».

Rapport de M^{me} Christina Kitsos.

Suite au renvoi de la motion M-1106 à la commission des sports par le Conseil municipal le 18 mars 2015, la commission s'est réunie le 16 avril 2015 sous la présidence de M. Marc-André Rudaz ainsi que le 15 octobre et le 5 novembre 2015 sous la présidence de M. Morten Gisselbaek pour traiter cet objet. Les notes de séances ont été prises par M. Andrew Curtis et M^{me} Cristina Iselin. Nous les remercions ici tous les quatre pour la qualité remarquable de leur prestation.

Rappel de la motion

Considérant:

- que le terrain du stade de rugby de Vessy et surutilisé par des centaines de joueuses et de joueurs chaque semaine;
- que le terrain actuel, malgré les efforts du Service des sports, est en très mauvais état, qu'il représente un danger de blessure important. Il est régulièrement fermé pour impraticabilité;
- que dans la réflexion sur le futur des centres sportifs du Bout-du-Monde et de Vessy il convient de réfléchir à une optimisation des installations pour que le plus grand nombre de sportives et sportifs puissent en profiter;
- que le 9^e plan financier d'investissement 2014-2025 n'accorde pas au sport un financement suffisant;
- que les sportives et les sportifs qui utilisent le terrain de rugby de Vessy sont las de voir leurs entraînements ou leurs matches annulés pour des raisons météorologiques,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- le dépôt d'une proposition pour un crédit de réalisation d'un nouveau terrain synthétique homologué à Vessy, pour le rugby et le football américain, avant la fin de l'année 2014;
- la rénovation complète du terrain actuel.

Séance du 16 avril 2015

Audition de M. Christo Ivanov, conseiller municipal et motionnaire

La problématique centrale au cœur de cette motion est pour M. Ivanov le mauvais état général du terrain de rugby/football américain ainsi que sa sur-fréquentation. En effet, il est même arrivé que le responsable du terrain ait dû refuser l'accès au public, en raison du mauvais état du terrain devenu dangereux. Le rugby et le football américain sont des sports en plein essor dans le canton comme le démontre, par exemple, la récente création du Servette Rugby Club. M. Ivanov affirme être conscient du lourd travail fourni par le Service des sports, mais estime que celui-ci privilégie trop souvent le football, le rugby et le football américain étant les parents pauvres. Cette motion demande ainsi la rénovation de l'ancien terrain ainsi que la création d'un nouveau terrain synthétique homologué.

Discussion

Plusieurs commissaires soulignent que la situation a empiré depuis le dépôt de la motion et qu'il faut agir rapidement. Les rénovations proposées font sens et devraient permettre aux sportifs d'évoluer en toute sécurité. En outre, le constat est fait que ces deux sports sont victimes de leur succès.

Un commissaire se demande toutefois s'il est pertinent de créer un terrain synthétique, notamment au regard de son utilisabilité pour une compétition de rugby ainsi que pour permettre une éventuelle polyvalence dans une perspective plus globale en lien avec la rénovation de l'ensemble du centre sportif.

M. Ivanov remarque que la pratique du football américain nécessiterait un terrain plus grand que pour le rugby, mais que les adeptes de ce sport se contentent actuellement de jouer sur un terrain plus petit. Il affirme que ces terrains seront polyvalents, dans la mesure où la modification des marquages en fonction des compétitions est relativement facile à entreprendre. Le terrain synthétique présentera l'avantage d'être praticable tout au long de l'année. Dans les cas du rugby et du football américain, le terrain synthétique sera essentiellement utilisé pour les entraînements et le terrain en herbe pour les matchs.

Un commissaire remarque qu'il existe un grand nombre de terrains de sport sur le territoire de la Ville, mais qu'une bonne partie de ceux-ci ne respectent pas les normes. Il serait préférable que le terrain rénové ainsi que le terrain synthétique soient garants des normes internationales.

M. Ivanov affirme que ce point est garanti. Il ajoute que le terrain actuel est déjà aux normes internationales, mais qu'il subsiste le problème de l'absence de gradins autour du terrain.

Un commissaire demande si le terrain actuel doit être restauré au même emplacement.

M. Ivanov lui répond qu'il ne peut pas donner une réponse exacte quant à la mise en pratique de cette motion. Il remarque qu'il serait peut-être possible de faire deux terrains en perpendiculaire du terrain actuel, mais qu'il serait préférable de se renseigner auprès du Service des sports.

Un commissaire s'interroge si une motion semblable a été déposée au niveau du Grand Conseil.

M. Ivanov lui répond que ce n'est pas le cas, car le sport relève de la compétence des communes (sauf exception).

Un commissaire se demande s'il existe d'autres terrains dédiés au rugby.

M. Ivanov remarque qu'il en existe six sur le territoire du canton, mais que le terrain de Vessy est le seul au sein de la municipalité de Genève.

Un commissaire se demande s'il ne serait pas possible de jouer au football américain dans l'enceinte du Stade de Genève.

M. Ivanov n'est pas en mesure de répondre à cette question et propose à la commission d'interroger le responsable des Geneva Seahawks à ce sujet.

Séance du 15 octobre 2015

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département, M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports, et de M. Erwann Jegousse, coordinateur projets aménagement construction du Service des sports – Point 8 «Terrain synthétique de rugby à Vessy» dans le cadre du 11^e plan financier d'investissement 2016-2027

Le 8^e projet présenté dans le cadre du 11^e plan financier d'investissement 2016-2027 fait également l'objet de la motion M-1106 puisqu'il a pour objectif de construire un terrain synthétique de rugby à Vessy. Ce lieu sportif comporte six terrains de football de compétition et d'entraînement, dont celui dédié au rugby et football américain. En outre, une zone polyvalente de gazon naturel au centre du site permet de jouer au baseball et au frisbee. Cependant, cette zone n'est pas constructible étant donné qu'elle sert à l'alimentation de la nappe phréatique pour laquelle elle a reçu un prix. A côté de la zone polyvalente, on trouve un espace de quatre terrains de beach-volley, des courts de tennis et enfin une piste de cross.

Le terrain de rugby est composé de gazon naturel. Il est actuellement occupé 28 h 30 par semaine alors que son utilisation maximale devrait être de 18 heures.

Environ 600 joueurs-joueuses s’y succèdent chaque semaine. L’utilisation de ce terrain est donc très intense, ce qui explique que le département de la culture et du sport ait inscrit au plan financier d’investissement (PFI) le remplacement de ce terrain par un terrain de gazon synthétique. L’objectif est à la fois de déposer le crédit et de mettre en œuvre cette opération pendant cette législature. Cependant, il n’est pas possible de réaliser ce projet avant celui du Bois-de-la-Bâtie et des Libellules.

Séance du 5 novembre 2015

Votes

Suite à l’examen de la motion M-1106, un commissaire propose de supprimer «avant la fin de l’année 2014» à la première demande des motionnaires au Conseil administratif. En effet, réaliser ce projet avant cette échéance n’est plus possible. Cette proposition d’amendement est acceptée à l’unanimité par la commission.

Le président propose à la commission des sports le vote sur cet objet.

Par 13 oui (3 LR, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 2 MCG, 1 EàG), la motion M-1106 est acceptée à l’unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- le dépôt d’une proposition pour un crédit de réalisation d’un nouveau terrain synthétique homologué à Vessy, pour le rugby et le football américain;
- la rénovation complète du terrain actuel.